

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET COMMUNE

EXERCICE 2019

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La population au 1^{er} janvier 2019 de 5 947 habitants, selon les chiffres de l'INSEE, atteint 6 125 habitants au 1^{er} janvier 2020. Malgré tout, dans les ratios du compte administratif, ce sera la population au 1^{er} janvier 2019 qui sera prise en compte.

Pour rappel le résultat de clôture de l'exercice 2018 était excédentaire de 752 986.55 € en fonctionnement et de 228 698.37 € en investissement.

En section de fonctionnement, le compte administratif 2019 du budget communal, présente **un résultat excédentaire de 1 782 169.36 €** incluant la reprise de 50% du résultat excédentaire d'exploitation 2019 du budget assainissement, pour 489 864.98 €, dans le cadre de la charte de gouvernance liée au transfert de la compétence assainissement à Erdre et Gesvres, au 1^{er} janvier 2020. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- ✓ Les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 94.51 % de la prévision budgétaire, avec 88.52 % pour les charges à caractère général et 99.96 % pour les charges de personnel ;
- ✓ La dette par habitant est de 783.80 € au 31 décembre 2019 avec un taux d'endettement de 0.68 et une capacité de désendettement de 2.24 années ;
- ✓ Les recettes réelles, quant à elles, ont dépassé la prévision budgétaire de 10.81 %, soit +667 511 €.

Concrètement, cela s'explique par :

- ⇒ Des remboursements de congés maladie plus importants que la prévision budgétaire + 6 424 € ;
- ⇒ L'augmentation de la fréquentation de la maison de la petite enfance, avec les 10 places supplémentaires depuis septembre 2018 qui se traduit par des recettes supplémentaires + 9 582 € ;
- ⇒ Une augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs + 6 527 € ;
- ⇒ Un produit de la fiscalité directe supérieur au produit fiscal attendu + 56 227 € ;
- ⇒ Le versement d'une part exceptionnelle dotation de solidarité communautaire + 175 230 €
- ⇒ Une augmentation du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) + 5 295 €
- ⇒ Une augmentation importante des taxes sur les droits de mutation, avec des gros versements dans le courant de l'été + 276 533 €
- ⇒ Une augmentation de la taxe forfaitaire perçue sur les terrains devenus constructibles + 47 425 €

- ⇒ La progression de la dotation nationale de péréquation + 9 376 €
- ⇒ Un reversement de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement supérieur + 13 867 €
- ⇒ Le versement d'une dernière fraction de dotation générale de décentralisation pour l'augmentation de l'amplitude horaire de la médiathèque + 5 428 €
- ⇒ Des remboursements pour droit d'accueil pendant les grèves + 4 015 €
- ⇒ Une hausse de la prestation de service petite enfance et accueil périscolaire de la CAF + 16 814 €
- ⇒ Une augmentation des revenus de locatifs et bail commercial + 6 460 €
- ⇒ Des remboursements EDF et ENGIE pour un compteur fermé sur les années 2016 et 2017 + 12 265 €
- ⇒ Produit des cessions + 7 281 €

Pour rappel, les taux d'imposition sont maintenus depuis la réforme de la fiscalité en faveur des ménages. Ils restent en dessous des taux moyens communaux 2019 calculé au niveau départemental, de 9.49 points pour la taxe d'habitation, de 3.34 points pour la taxe sur le foncier bâti et de 4.01 points pour la taxe sur le foncier non bâti, selon l'état FDL 2019 (fiscalité directe locale).

En section d'investissement, le compte administratif 2019 du budget communal présente **un résultat excédentaire de + 2 398 839.57 €** incluant la reprise de 50% du résultat excédentaire d'investissement 2019 du budget assainissement, pour 543 145.04 €, dans le cadre de la charte de gouvernance liée au transfert de la compétence assainissement. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- ✓ Les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 39.60 % au cours de l'exercice avec un montant de restes à réaliser (RAR) de 11.81 %. Il est à noter que les autorisations de programme pour la construction de la salle de sport de Bellevue, le groupe maternel Hippolyte Monnier à la Futaie et l'extension du cimetière n'entrent pas dans les restes à réaliser.
- ✓ Les RAR 2019 concernent principalement les travaux de réhabilitation des voiries communales, de l'ancienne zone aéroportuaire, des chemins, programme 2019, de l'extension des réseaux électriques et d'éclairage public, les travaux de ventilation de la mairie, la remise en conformité électrique des établissements recevant du public, les travaux de l'esplanade de l'Europe, le fonds de concours pour l'équipement aquatique, l'acquisition de disques compacts et DVD pour la médiathèque, l'acquisition d'abri bus, l'extension de la cour de l'accueil périscolaire, les menuiseries pour la création du hall d'entrée aux Farfadets et l'acquisition de mobilier pour les modulaires, ainsi que la pose de faux plafonds aux vestiaires de Bellevue.
- ✓ **Quid des recettes réelles d'investissement ?**
- ✓ Les recettes d'équipement ont été réalisées à hauteur de 93 % avec des restes à réaliser de 3.45 %. Les subventions à recouvrer sont liées à l'acquisition des véhicules électriques, à la réfection de la chaudière du complexe des cent sillons, au schéma directeur d'assainissement pluvial et au projet de liaisons douces non encore réalisé.

Le résultat de clôture est donc excédentaire à la fin de l'exercice de 1 782 169.36 € en fonctionnement et de 2 627 537.94 € en investissement (après intégration du résultat d'investissement 2018 reporté de 228 698,37 €).

Les effectifs de la commune sont de 82 équivalents temps plein (ETP) présents à la date du 31 décembre 2019.

Les effectifs progressent en 2019 de 3.78 ETP. Cela s'explique par le recrutement d'un agent spécialisé des écoles maternelles depuis le 1^{er} septembre 2019, ainsi que par l'augmentation des effectifs contractuels des services scolaires et périscolaires résultant de l'augmentation de la fréquentation des services.

Les données synthétiques inscrites sur l'annexe « informations générales » du compte administratif 2019 sont les suivantes :

| Principaux ratios | Commune | Moyenne de la strate Comptes des communes 2018 |
|--|------------|---|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 836.77 € | 1 029 € |
| Produit des impositions directes/population | 478.13 € | 488 € |
| Recettes réelles de fonctionnement/population | 1 136.02 € | 1 171 € |
| Dépenses d'équipement brut/population | 367.49 € | 320 € |
| Encours de la dette/population | 783.30 € | 844 € |
| Dotations Forfaitaires/population | 149.19 € | 152 € |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 59.83 % | 56.46 % |

II- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Le compte administratif 2019 du budget lotissement communal (norme M14) créé au 1^{er} janvier 2016, présente un résultat d'exercice excédentaire de 196 231.81 € pour la section de fonctionnement, du fait de la commercialisation des 6 lots restants sur les 16 que compte le lotissement. Le résultat est excédentaire en investissement d'un montant de 224 150.07 € en raison des écritures de constatation de stock passées en fin d'année.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice pour un total de 275 262 € se détaillent comme suit :

- ✓ L'indemnité de compensation de rupture anticipée de bail, pour un montant de 5 360 €
- ✓ Les travaux d'aménagement, d'effacement de réseau et d'ingénierie télécoms de 13 442 €
- ✓ Les travaux de viabilisation en eau et électricité du lotissement pour un montant de 32 310 €
- ✓ La constatation du stock au 31 décembre 2018 pour 224 150 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice pour un total de 471 494 € comprennent :

- ✓ La vente des 6 derniers lots pour un montant de 462 261 €
- ✓ Des recettes exceptionnelles pour annulation d'acomptes au SYDELA pour 9 233 €

Le montant réalisé en recettes d'investissement correspond à la constatation du stock au 31 décembre 2018 pour 224 150 €.

Pour mémoire le résultat global de clôture 2018 était excédentaire de 205 998.07 €.

Le résultat de clôture 2019 est excédentaire de 626 379.95 € en fonctionnement et nul en investissement, les écritures de stock se neutralisant.

III- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En section d'exploitation, le compte administratif 2019 du budget assainissement (norme M49) présente un résultat déficitaire de - 340 542.46 €.

Pour mémoire, le résultat de clôture 2018 était excédentaire de 979 729.97 € pour la section d'exploitation et de 1 086 290.08 € pour la section d'investissement. Selon la charte de gouvernance pour le transfert de la

compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020, la commune conserve 50 % des résultats de chaque section qui seront réintégrés au budget communal.

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- ✓ Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 595 509 € et comprennent :
 - ⇒ Des écritures d'amortissement pour 98 135 €
 - ⇒ Des achats de fournitures non stockées pour 69 €
 - ⇒ Le reversement de la moitié du résultat excédentaire 2018 pour 489 865 €
 - ⇒ Des écritures de titres liées à la participation pour assainissement collectif à hauteur de 7 440 €
- ✓ Les recettes d'exploitation atteignent un montant de 254 967 €. Elles intègrent :
 - ⇒ Les amortissements pour 86 989 €
 - ⇒ Des participations à l'assainissement collectif pour 63 600 €
 - ⇒ Le reversement par la SAUR de la surtaxe assainissement pour 102 428 €
 - ⇒ Des produits exceptionnels à hauteur de 1 950 €

En section d'investissement, le compte administratif 2019 du budget assainissement (norme M49) présente un résultat déficitaire de – 1 361 927.58 €. Concrètement, il faut noter que :

- ✓ Les dépenses s'élèvent à 2 007 126 € et se détaillent comme suit :
 - ⇒ Des frais pour une étude diagnostique de 9 865 €
 - ⇒ L'acquisition d'un terrain pour 55 133 €
 - ⇒ Des travaux d'extension du réseau de collecte et de réhabilitation d'un montant de 1 254 796 €
 - ⇒ Les amortissements des subventions pour 86 989 €
 - ⇒ Des écritures d'ordre pour l'intégration d'études et l'anticipation du reversement de la TVA du fermier à hauteur de 57 198 €
 - ⇒ Le reversement au budget principal de la commune de la moitié du résultat excédentaire 2018 en investissement de 543 145 €
- ✓ Les recettes atteignent 645 198 € avec :
 - ⇒ Des écritures d'amortissements pour 98 135 €
 - ⇒ Des écritures d'ordre pour l'intégration d'études et l'anticipation du reversement de la TVA du fermier à hauteur de 57 198 €
 - ⇒ L'affectation de l'autre moitié du résultat excédentaire d'exploitation 2018 pour 489 865 €.

Le résultat de clôture est excédentaire à la fin de l'exercice 2019 de 149 322.52 € en exploitation et déficitaire de - 275 637.50 € en section d'investissement.

IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat consolidé de l'exercice 2019 s'élève donc à 2 903 300.07 € avec **un résultat de clôture consolidé excédentaire de l'ordre de 4 968 779.75 €** qui se décompose comme suit :

- ✓ 4 409 707.30 € pour le budget communal ;
- ✓ 626 379.95 € pour le budget lotissements communaux ;
- ✓ - 126 314.98 € pour le budget assainissement ;
- ✓ 59 007.48 € pour le budget CCAS (centre communal d'action sociale)